

Ba 23. Apr. 76 11,

t.311 Egypte  
 t.712-6 ✓ - RU/mi  
 t.731-7 ✓ ]

3003 Berne, le 22 avril 1976

Monsieur Georges-André Chevallaz  
 Conseiller fédéral  
 Chef du département fédéral  
 des finances et des douanes

3003 B e r n e

Institut pédagogique égyptien

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous accusons réception de la lettre du 30 mars 1976, par laquelle votre conseiller, M. François Landgraf, nous a informés de votre entretien avec M. Jean Mehling, professeur à l'Université de Neuchâtel, qui vous a exposé à cette occasion le projet élaboré par le Groupe de gestion d'entreprise de cette université et portant sur la création en Egypte d'un institut pédagogique pour la formation des professeurs des instituts techniques du pays.

N'ayant pas entendu parler de ce projet avant de recevoir la lettre susmentionnée, nous avons examiné avec attention la note du Professeur Mehling et le résumé des propositions concernant le projet.

Comme vous le savez, les requêtes qui parviennent à la Coopération technique sont évaluées en fonction de nos priorités et critères - particulièrement ceux contenus dans le projet de loi du 19.3.1973 et le rapport complémentaire du 22.1.1975 - qui orientent maintenant davantage notre effort en direction des pays, régions et groupes de population les plus défavorisés et qui accordent une place prépondérante aux actions de développement rural. Dans le processus de sélection, nous tenons également compte d'autres critères importants, comme:

- l'intégration de l'action envisagée dans le plan de développement du pays et sa conformité avec les priorités gouvernementales;
- la manifestation par les autorités nationales de leur intérêt pour le projet, spécialement au moyen d'une demande officielle de contribution;
- le rattachement du projet à l'un de nos centres de gravité: pays de concentration ou domaine d'activité.

./.



Si nous nous référons aux priorités et critères énumérés ci-dessus, le projet présenté par le Professeur Mehling laisse ouvertes des questions qui nous paraissent capitales:

- Le Gouvernement égyptien a-t-il manifesté son intérêt pour la création d'un tel institut pédagogique?
- Comment ce projet s'intègre-t-il dans les efforts de développement du pays hôte? L'initiative vient-elle du partenaire égyptien ou veut-on réaliser une idée partant de concepts suisses? Cet institut s'inscrit-il parmi les priorités égyptiennes en matière de formation?
- Jusqu'à quel stade la préparation du projet a-t-elle été poussée? La RAE s'est-elle prononcée sur le document de projet? Dispose-t-on d'une demande officielle de l'Egypte? En quoi consistera la participation égyptienne?
- L'accord de principe pour un soutien donné par quelques industries suisses constitue-t-il une base suffisamment solide pour assurer l'accueil des stagiaires égyptiens? Les possibilités de formation que la Suisse peut offrir à ces stagiaires correspondent-elles à leurs besoins?

Sans connaître les réponses à toutes ces questions, il est difficile de porter un jugement sur le projet que vous nous avez transmis. A première vue, il nous semble toutefois que la conception proposée ne correspond pas nécessairement aux nécessités égyptiennes.

S'agissant du séjour en Suisse de stagiaires égyptiens, nous ne savons pas très bien si seuls les futurs professeurs sont appelés à suivre une formation d'un an dans notre pays (cf. page XIII du résumé: "Corps fixe à former en Suisse = 18 personnes") ou si l'on envisage d'y inviter d'autres enseignants, puisque dans sa note le Professeur Mehling souhaite obtenir une autorisation pour une cinquantaine de stagiaires. En tout état de cause, il convient de noter que ces stagiaires seront soumis au contingentement s'ils ne suivent pas un cycle universitaire, mais viennent plutôt chez nous pour des stages pratiques.

Pour juger les possibilités de financement d'un projet par la Coopération technique, nous tenons aussi compte des critères internes suivants:

- a) concentration géographique de nos activités;
- b) priorité accordée à certains domaines d'activité;
- c) planification financière.

L'examen du projet sous ces trois angles attire un certain nombre de remarques:

- ad a) Notre activité en Afrique du Nord est très faible en comparaison de ce que nous faisons en Afrique noire (actuellement effort particulier en faveur des pays sahéliens).



Jusqu'à présent nous n'avons pratiquement pas coopéré avec l'Egypte, vu qu'il s'agit d'un pays déjà relativement développé qui bénéficie par ailleurs d'un soutien important des Etats arabes et d'autres pays.

La seule action en cours (crédit de US \$ 500'000.-) a été décidée dans le cadre d'un soutien international coordonné par le PNUD, en vue de la reconstruction et du développement de la zone du canal de Suez. Il s'agit là d'une action unique, qui a surtout la valeur d'un geste politique de la Suisse à l'égard de l'Egypte.

ad b) La réalisation d'un institut pédagogique pour la formation et le recyclage des professeurs d'enseignement technique peut certainement jouer un rôle non négligeable dans l'amélioration de l'éducation en Egypte. La formation des formateurs constitue d'ailleurs une activité relativement importante de notre Service en Afrique, mais elle s'articule normalement avec un autre projet ou vise la formation de cadres pour le développement rural.

ad c) Nous n'avons pas prévu de nouveaux engagements en Egypte dans notre programme, alors que le projet envisagé paraît nécessiter d'importants moyens financiers.

Considérant que ce projet se situe à l'extérieur de nos centres de gravité et qu'il n'est pas inscrit dans notre planification financière, nous ne souhaiterions pas entrer en matière à ce sujet.

Nous attendons volontiers du Professeur Mehling toute information complémentaire sur le projet et nous restons à sa disposition s'il souhaite nous rencontrer pour un plus large échange de vues.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

COOPERATION TECHNIQUE  
Un sous-directeur

(R. Wilhelm)

Ba 23. Apr. 76 11.

Copie à l'Ambassade de Suisse, Le Caire

CZ